6265

Résumé

Ce projet de loi reporte le paiement de la prochaine tranche indiciaire en octobre 2011.

En adaptant la législation en matière d'indexation automatique des salaires, le projet de loi 6265 transpose l’accord bipartite entre le Gouvernement et les représentants syndicaux du 29 septembre 2010.

Selon les auteurs du projet de loi, cet accord reflète une solution pragmatique permettant à la fois de préserver la paix sociale et de se doter d’un outil pour se prémunir contre une croissance accélérée des coûts salariaux et contre un choc inflationniste.

Compte tenu de la hausse des prix des matières premières, et notamment du pétrole, il est quasi certain que la prochaine tranche indiciaire arrivera à échéance au deuxième trimestre de l’année 2011. Selon les dernières projections d’inflation du STATEC et de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), le paiement de la prochaine tranche indiciaire sur base du mécanisme automatique serait dû pour mai 2011.